

INFORMATIONS MUNICIPALES



1^{er} juillet 2022

Restriction de la consommation d'eau

En raison des conditions atmosphériques et dans un souci de ménager les ressources en eau potable, la Municipalité a décidé d'édicter un avis de restriction de consommation d'eau avec effet immédiat sur l'entier du territoire communal.



Sont interdits :

- l'utilisation de systèmes d'arrosages branchés au réseau d'eau potable communal (tuyau, arroseur automatique, arrosage goutte à goutte, etc.) sauf pour les gazons semés dernièrement,
- le remplissage des grandes piscines.

Seul l'arrosage manuel des jardins potagers et des fleurs d'ornement est autorisé.

La levée de ces restrictions sera affichée au pilier public et sur www.vucherens.ch.

Merci à chacun de respecter ces directives.

La Municipalité
Vucherens, le 1^{er} juillet 2022

Administration communale

Greffe municipal : lundi 9h00 à 11h00 / Contrôle des habitants et bureau des étrangers : 15h00 à 18h00
Tél. 021 903 26 74 - commune@vucherens.ch - www.vucherens.ch